

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 70 (1919)  
**Heft:** 11-12

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Avec votre collaboration le succès est assuré! Nous vous remercions de nous la fournir!

Je déclare ouverte la séance constitutive de l'assemblée des délégués de l'Office forestier suisse!

---

### Office forestier central. Le nouveau secrétaire forestier.

Nos lecteurs ont sans doute appris que l'Office forestier central suisse est enfin définitivement constitué. Il est déjà en activité et nous avons le plaisir de reproduire ici même sa première notice sur la situation du marché des bois.

La création de l'Office forestier est le fruit du travail pendant trois ans d'un Comité d'initiative de 11 membres, nommé pour étudier la suite à donner à la motion Engler. C'est dans une séance de ce comité, tenue à Zurich le 17 mars 1917, que le principe de la nouvelle institution avait été posé. Dans l'esprit des initiateurs, parmi lesquels le défunt *P. Hefti* avait joué un rôle essentiel, l'Office forestier devait rester une institution strictement privée et bien indépendante de la Confédération. Le nouvel édifice est maintenant sous toit. Devant lui s'ouvre un beau champ d'activité; il pourra exercer une action féconde sur le développement de notre économie forestière. Souhaitons qu'il réalise les nombreux espoirs que l'on fonde sur lui.

L'assemblée des délégués s'est réunie; elle a choisi son Conseil de direction. Et, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, est entré en fonctions le *secrétaire forestier* nommé par les organes compétents de l'office. Ce premier secrétaire est *M. B. Bavier*, un Grison qui pendant 14 ans a dirigé avec distinction l'arrondissement forestier de Bonaduz. H. Bavier est un jeune encore; il est âgé de 38 ans. Il saura, nous n'en doutons pas, faire preuve des qualités voulues pour mener à bien sa belle tâche et faire face aux difficultés qui l'attendent. Nous lui souhaitons de tout cœur de trouver dans l'exercice de ses fonctions le succès qu'il est en droit d'espérer. Et puisse-t-il rencontrer, auprès des propriétaires forestiers et de ses collègues forestiers, l'appui et la collaboration sans lesquels il ne saurait faire œuvre utile.

Au nouveau secrétaire forestier un salut cordial de joyeux avènement!

*La Rédaction.*

---

## COMMUNICATIONS.

### Commerce des bois de la Suisse avec l'étranger.

Faute de place, nous avons dû renoncer cette année à publier ici un résumé du commerce des bois de la Suisse avec l'étranger en 1918. Une récapitulation publiée dans un récent rapport du Département

fédéral des douanes<sup>1</sup> nous permet de combler partiellement cette lacune que nous sommes le premier à regretter. La voici pour les années 1912 à 1918.

	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918
<i>Bois de feu</i> (1000 quintaux métriques, q.)							
Importation .	1394	1380	1302	728	584	266	83
Exportation .	240	213	192	279	266	138	3
<i>Bois de charpente et de sciage, brut</i> (1000 q.)							
Importation .	1236	1099	761	206	99	59	38
Exportation .	248	334	320	356	480	250	68
<i>Bois sciés</i> (1000 q.)							
Importation .	1764	1244	691	212	206	165	80
Exportation .	100	145	122	1418	4067	3385	2362

Si l'on compare les prix déclarés pour les assortiments importés en 1918 avec ceux de 1917, on constate les augmentations suivantes: 50 % pour les bois de feu et 28 % pour les sciages de résineux. A l'exportation, il y a eu augmentation du 40 % dans la déclaration de la valeur de ces derniers. Et si l'on compare avec les déclarations de 1913 pour l'exportation, l'augmentation a comporté en 1918 le 137 %.

Il y a donc eu une forte diminution en 1918 des quantités importées. De même pour les objets confectionnés en bois, spécialement pour les meubles (position 259/267; importation en 1913: 22.948 q; en 1918: 2376 q.)

Le fait qui en 1918 a caractérisé surtout nos exportations de bois, ce fut l'expédition de baraquements en France pour les troupes de l'Entente (menuiserie du bâtiment, finie). Elle a pris des dimensions fantastiques. En voici le détail pour les deux dernières années.

	Poids	Valeur
Exportation 1917	72.592 q.	4.231.000 fr.
1918	913.965 q.	68.665.000 fr.

Pour les planches de résineux qui, cette fois, exceptionnellement, n'arrivent qu'en second rang quant à la valeur, voici le résumé de l'exportation:

1917	3.317.500 q.	valant 59.261.800 fr.
1918	2.342.450 q.	„ 58.395.200 fr.

Ces planches ont été expédiées en France (36 millions de fr.) et en Italie (22 millions) presque exclusivement. H. B.

<sup>1</sup> Schweizerische Handelsstatistik. Jahresbericht 1918. Berne 1919.

### Correspondance.

Un lecteur du *Journal forestier suisse*, qui tient à conserver l'anonymat, m'adresse par l'intermédiaire de la rédaction une observation à propos de mon dernier article: „Une application de la méthode du contrôle“.

M. X. s'étonne que le matériel moyen qui était en 1908 à l'hectare de 368 m<sup>3</sup> et qui a passé en 1918 à 393 m<sup>3</sup>, et qui de ce fait n'a augmenté que de 25 m<sup>3</sup> en 10 ans, permette de constater un accroissement moyen de 8,8 m<sup>3</sup> par hectare et par an, tandis qu'il lui semble ressortir des chiffres ci-dessus que cet accroissement n'a été que de 2,5 m<sup>3</sup>.

Il y a lieu d'ajouter, pour déterminer cet accroissement du matériel final de 393 m<sup>3</sup>, le volume exploité par an et par hectare au cours de la dernière décennie. J'avais cru pouvoir me passer de cette indication, mais puisque j'ai été mal compris, voici les données relatives à cet égard.

Tout d'abord, je tiens à reconnaître une coquille qui s'est glissée dans la rédaction de mon article. Le matériel initial par hectare était de 386 m<sup>3</sup> (et non de 368 m<sup>3</sup>).

Le matériel final en 1918 par hectare est de . . . . .	393 m <sup>3</sup>
Il a été exploité en 10 ans 2166 m <sup>3</sup> , soit par hectare	81 m <sup>3</sup>
Matériel final, plus exploitation . . . . .	474 m <sup>3</sup>
Le matériel initial en 1908 par hectare était de	386 m <sup>3</sup>
Différence . . . . .	88 m <sup>3</sup>
Donc accroissement moyen par hectare et par an	<u>8,8 m<sup>3</sup></u>

Je prie le lecteur anonyme d'excuser et mon peu de clarté et la coquille bien involontaire que j'ai signalée. Je suis heureux que ma prose ait pu l'intéresser et tout en me mettant bien à son service pour tout renseignement complémentaire qui pourrait lui être utile, je lui présente bien et dûment signées mes sylvicoles salutations.

*J. J. de Luze*, inspecteur forestier.

### CONFÉDÉRATION.

**Commission fédérale pour l'examen de l'Etat des forestiers.** Le Conseil fédéral a confirmé pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 9 septembre 1922, les membres et suppléants actuels de cette commission. Ce sont:

Membres: MM. *Muret, E.*, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.  
*Örtli, W.*, „ „ „ „ à Glaris.  
*von Seutter, A.*, inspecteur forestier d'arrond., à Berne.